

### *Le Budget*

Le montant en fonction duquel le crédit pour études est calculé sera augmenté d'un tiers, passant de 60 \$ à 80 \$ par mois d'études à temps plein.

Le montant maximal des crédits pour frais de scolarité et études pouvant être transféré à un autre contribuable passera de 600 \$ à 680 \$.

Ces mesures viendront en aide à tous les étudiants à temps plein au niveau postsecondaire.

De plus, mon collègue, le secrétaire d'État, négociera avec les institutions financières de nouvelles modalités à l'égard des prêts aux étudiants. Les économies attendues devraient permettre d'améliorer le Programme canadien de prêts aux étudiants ainsi que d'éliminer les frais d'administration de 3 p. 100 sur ces prêts.

### **Épargne-retraite**

Ce budget assouplit l'épargne-retraite en étalant la période de retrait des sommes placées dans un fonds enregistré de revenu de retraite sur la durée de vie du détenteur.

Nous retarderons également d'un an le relèvement des plafonds de cotisation aux régimes de pension agréés et aux REER.

### **Rationalisation de l'administration fédérale et amélioration du service**

Afin de rationaliser nos activités, nous éliminerons, fusionnerons, différencierons ou privatiserons quarante-six organismes, conseils, commissions, sociétés et conseils consultatifs au total.

Voici quelques-uns des organismes que nous éliminerons:

- l'Agence de surveillance du secteur pétrolier,
- le Bureau de recherches sur les traitements,
- la Commission de réforme du droit,
- l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales,
- le Conseil économique du Canada,
- le Conseil des sciences du Canada, et
- le Secrétariat de l'étude démographique.

Nous fusionnerons les activités de plusieurs autres organismes afin d'économiser des frais généraux et de recentrer les ressources. Par exemple:

la Commission d'appel des brevets, la Commission des oppositions des marques de commerce et la Commission du droit d'auteur seront regroupées au sein d'un nouveau Tribunal de la propriété intellectuelle;

les bureaux du Commissaire à la protection de la vie privée et du Commissaire à l'information seront fusionnés; et

le mandat du Conseil des arts du Canada sera élargi de manière à absorber le Conseil de recherches en sciences humaines et les programmes culturels internationaux qui relèvent actuellement du ministère des Affaires extérieures.

En outre, 13 conseils consultatifs seront dissous.

Grâce à ces mesures, le nombre des titulaires de postes désignés par le gouvernement sera réduit de 160 et celui des employés de 500. Les économies s'élèveront à 22 millions de dollars par année.

Le gouvernement continuera de privatiser des sociétés d'État et entreprendra de se départir de façon plus dynamique de ses actifs. Nous vendrons notre participation dans la Société coopérative de l'énergie. Nous étudierons en priorité la possibilité de privatiser la Monnaie royale canadienne, la Société de développement du Cap-Breton et le Centre d'essai des véhicules automobiles de Blainville.

Nous vendrons des terrains excédentaires à Downsview, à Pickering et ailleurs au Canada. Nous vendrons également les immeubles dont nous n'avons plus besoin à l'étranger, notamment à Paris, à Bordeaux et à Washington.

### **Amélioration du service offert aux Canadiens**

Le Canada a l'une des fonctions publiques les plus respectées, les plus professionnelles et les plus compétentes au monde. Depuis un certain temps, le gouvernement encourage, dans le cadre de *Fonction publique 2000*, un processus de revitalisation et de modernisation de la fonction publique fédérale, afin que les Canadiens continuent d'être bien servis par cette dernière.

L'un des aspects importants du processus consiste à libérer la créativité et l'esprit d'entreprise des fonctionnaires afin de réduire la paperasserie et de permettre aux fonctionnaires de mieux s'acquitter de leur tâche, qui est de servir au mieux le public. Conformément à cette philosophie, le budget propose un certain nombre de mesures qui permettront aux fonctionnaires de mieux servir le public.

Les ministères et organismes fédéraux qui offrent des services connexes aux particuliers et aux entreprises prendront toutes les mesures raisonnablement possibles afin de regrouper leurs services au même endroit.

Les formalités seront simplifiées pour traiter avec l'administration fédérale. À l'heure actuelle, une entreprise peut avoir besoin de jusqu'à six numéros d'enregistrement différents pour traiter avec l'administration fédérale. Nous passerons à un système à numéro unique d'enregistrement. Nous utiliserons davantage des formulaires d'impôt simplifiés. Nous élaborerons des normes